

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'INDRE-ET-LOIRE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers d'Indre-et-Loire est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après un effet de rattrapage partiel en 2021 (+3.3%) lié à un contexte sanitaire plus favorable qu'en 2020, nous retrouvons cette année la tendance baissière constatée depuis 2015. Cependant, avec un fléchissement limité à 1.9% des dépôts de dossiers, le département d'Indre-et-Loire se démarque de la région (-7.9%) et du territoire national (-6.5%). Le taux de redépôts se situe à 44.6% et marque une baisse de 3 points par rapport aux années 2019 à 2021 où il demeurait supérieur à 47%. La chute importante du nombre de redépôts consécutifs à des mesures de suspension d'exigibilité des créances (9.3% en 2022 contre 13.6% en 2021 et 17.2% en 2020) en est une raison. Ces proportions se situent maintenant en dessous de celles de la région (46% et 8.4%) et se rapprochent de celles de la Métropole (43.2% et 7%)

Recevabilité et orientation

1012 dossiers ont été déclarés recevables en 2022 par la commission ce qui représente une baisse de 7% par rapport à 2021 en partie liée à une proportion de dossiers déclarés irrecevables plus importante (57 dossiers en 2022 contre 37 en 2021 soit une hausse importante de 54,1%) – principalement pour un motif d'inéligibilité à la procédure. Cette proportion (5.1%) reste néanmoins cohérente avec le chiffre national (5.2%) et supérieure de 1 pt au chiffre régional (4.1%).

Pour la 4^{ème} année consécutive, la structure des décisions d'orientation reste stable. En 2022, 45.4% des dossiers n'avaient pas de capacité de remboursement et ne comprenaient pas de bien immobilier contre 45.3% en 2021.

Les dossiers orientés vers un réaménagement des dettes restent majoritaires (55.1%) même si on peut noter un petit fléchissement par rapport à 2021 (57.4%). Ce chiffre est inférieur à celui du CVDL (62.9%) et à celui de la France (58.3%). À contrario, les orientations vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire sont logiquement en hausse (44.8% en 2022 contre 42.6% en 2021) alors qu'ils ont légèrement baissé en CVDL (36.8% en 2022 pour 39.3% en 2021). Leur proportion reste proche du chiffre national (41.3% en 2022 pour 42.8% en 2021).

Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire s'élèvent à 0.1% (0.3% dans la région et 0.4% en Métropole). Ces solutions n'offrent guère de perspectives aux débiteurs et aux magistrats compte tenu de la complexité et du coût de la mise en œuvre.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

En présence d'un bien immobilier, la préservation de la résidence principale reste prioritaire au travers de l'élaboration d'un plan conventionnel de redressement définitif dans le cadre d'une phase de conciliation avec les créanciers. Après quelques années de hausse, le taux de plans conventionnels de redressement définitifs a chuté cette année dans le département (7.7% en 2022 pour 9.7% en 2021, 9.5% en 2020 et 8.5% en 2019). Bien que moins élevé, il suit la même trajectoire que celui du CVDL (11.5% en 2022 pour 12.7% en 2021) et redevient similaire à celui du territoire national (7.3% en 2022 et 7.9% en 2021). Ces chiffres sont conformes au taux des dossiers recevables avec résidence principale : le département d'Indre-et-Loire, avec 5.8%, a le chiffre le plus bas de la région (12%), tandis que la Métropole en compte 8,3%.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Les dossiers clôturés sont stables (5.8% en 2022 pour 5.9% en 2021).

Les mesures imposées avec effacement total d'une part, et les mesures avec effacement partiel et sans effacement d'autre part restent stables et représentent pour chacune des deux catégories 4 dossiers sur 10.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La commission de surendettement d'Indre-et-Loire recherche en permanence à proposer des solutions pérennes, qui visent à traiter durablement voire définitivement le surendettement des déposants. La très légère hausse constatée (78.2%) par rapport à 2021 (78.1%) conforte les résultats obtenus les années précédentes. Le taux est nettement supérieur au taux régional (69.6%) et au taux national (74.6%), en baisse respectivement de 2.8 et 1.7 points.

Les plans ou mesures d'attente (10.8%) sont en baisse de plus de 2 points (4.6% de plans d'attente en 2022 contre 6% en 2021 et 6.2% de mesures provisoires en 2022 contre 6.9% en 2021).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 17 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 311</i>	Dans le cadre de l'éducation financière des publics (EDUCFI), interventions de la Banque de France vers les professionnels sur différents thèmes d'inclusion financière.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	La rencontre avec l'UDCCAS est reportée à 2023 dans l'attente du renouvellement de l'association fin octobre 2022.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2</i>	Dans le cadre des Conseils départementaux de l'inclusion financière CDIF (2 réunions en 2022) sous l'égide de la Banque de France, présentations et débats autour de la clientèle fragile, de l'offre spécifique et du micro- crédit (Secours Catholique, UDAF, CNL, UFC que choisir, ADIE, AFOC, Conseil Départemental)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Les établissements de crédits étaient représentés au CDIF (La banque postale, SG, BPVF)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Rencontre avec les principaux et les enseignants de 10 collèges de la métropole de Tours dans le cadre du parcours EDUCFI Rencontres régulières avec le collège J. Decour de St Pierre des Corps

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

La mise à disposition d'une liste mensuelle des dossiers déclarés recevables par la commission et présentant au moins une dette locative, via le portail sécurisé EXPLOC, sans intervention des unités de la Banque de France, facilite les relations avec cette instance depuis 2019.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

17 stages pratiques dont 2 webinaires animés par le secrétariat ont été organisés au profit de 311 travailleurs sociaux.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Pas d'assistance à la compréhension et à la mise en place des mesures pour les débiteurs n'ayant pas eu recours à un travailleur social. Cette situation génère de nombreux redépôts qui auraient pu être évités avec un peu d'aide et d'explications.
- Les tableaux explicitant les différents paliers de remboursements sont peu clairs et difficilement compréhensibles. Une présentation faisant apparaître plus simplement les mois concernés par chaque palier de remboursement faciliterait la mise en place des mesures ; les redépôts suite à une mauvaise compréhension s'en trouveraient sans doute limités.
-

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les biens immobiliers de faible valeur du fait de leur situation géographique ou de leur état posent problème car il est souvent évident que la vente ne pourra se faire dans les délais accordés.
- Lorsque la commission laisse un délai pour mettre en vente un logement, certains débiteurs ne disposent pas de sommes nécessaires à la réalisation du diagnostic de performance énergétique, obligatoire pour la mise en vente d'un logement. Idem pour l'étude des sols lors de mise en vente de terrains demandée par la commission.
- Pas de retour sur les préconisations d'accompagnement social et budgétaire faites par la commission – beaucoup de débiteurs ne se font pas aider ou le refusent.

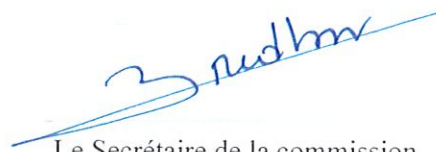
Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Difficultés à faire valoir leurs droits auprès des établissements de crédit et à faire actionner leurs garanties (non fait ou trop tardivement) en cas de décès, maladie, invalidité...
- Incidences sur la gestion des comptes bancaires par certains établissements de crédit avisés de la recevabilité d'un dossier. Ils prélèvent les ressources qui sont créditées sur le compte sans rien laisser aux débiteurs qui n'ont plus rien pour vivre.
- Organismes de recouvrement et huissiers non avisés de la recevabilité d'un dossier de surendettement par le propriétaire de la créance, entraînant la continuation des poursuites.
- Certains prêteurs immobiliers s'opposent à la vente des biens alors même que le juge avait délivré une ordonnance autorisant la vente, et que le prix de vente était conforme à celui indiqué dans le jugement.
- Certains créanciers refusent d'effacer partiellement ou totalement les dettes.

Date : le 16 février 2023



Le Président de la commission
M. POURQUIER



Le Secrétaire de la commission
Mme BRODBERGER

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 138	1 116	-1,9%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	47,6%	44,6%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	13,6%	9,3%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 088	1 012	-7,0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	7,6%	5,8%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	37	57	54,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	16,2%	17,5%	
Dossiers orientés par la commission	1 096	1 015	-7,4%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,3%	45,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,6%	44,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,4%	55,1%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 212	1 121	-7,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5,9%	5,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,1%	5,1%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,0%	41,5%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,7%	7,7%	
	3,7%	3,0%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>			
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,0%	4,6%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,3%	40,0%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	33,3%	33,7%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	17,9%	19,2%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	6,9%	6,2%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,1%	78,2%	

Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	6	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,1%	4,1%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	41,5%	33,9%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	7,7%	11,5%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,0%	41,6%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,2%	69,6%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Indre-et-Loire	Dettes financières	27 699	793	3 471	70,1%	78,2%	13 932	3,0
	dont dettes immobilières	11 845	114	187	30,0%	11,2%	84 891	1,0
	dont dettes à la consommation	15 304	697	2 758	38,7%	68,7%	13 336	3,0
	dont autres dettes financières	551	419	526	1,4%	41,3%	673	1,0
	Dettes de charges courantes	5 483	798	2 746	13,9%	78,7%	3 362	3,0
	Autres dettes	6 348	571	1 249	16,1%	56,3%	1 662	2,0
	Endettement global	39 530	1 014	7 466	100,0%	100,0%	16 372	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
CENTRE VAL DE LOIRE	Dettes financières	152 622	3 762	16 721	71,1%	80,5%	15 868	3,0
	dont dettes immobilières	74 322	752	1 175	34,6%	16,1%	87 550	1,0
	dont dettes à la consommation	75 591	3 311	13 209	35,2%	70,9%	13 253	3,0
	dont autres dettes financières	2 709	1 878	2 337	1,3%	40,2%	722	1,0
	Dettes de charges courantes	28 069	3 669	13 780	13,1%	78,5%	3 452	3,0
	Autres dettes	33 960	2 540	5 544	15,8%	54,4%	1 827	2,0
	Endettement global	214 651	4 673	36 045	100,0%	100,0%	19 116	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 276 388	11 737	18 703	28,8%	11,4%	90 751	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 655 958	73 844	304 759	37,4%	71,6%	13 037	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	71 180	43 216	53 483	1,6%	41,9%	793	1,0
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0